

Politique de protection des données

1. Avertissement

En tant que fournisseur sous-traitant, nous nous conformons scrupuleusement à vos instructions dans l'exécution de la mission dont vous nous chargez. Lorsque nous gérons vos systèmes et applications conformément aux Conditions générales de SYNSIP et, en outre, en exécution de la Convention particulière qui nous lie, nous agissons bien entendu selon vos instructions dans le cadre limité de notre contrat.

Ce document ne concerne que les traitements généraux de notre entreprise dans la gestion plus large de ses activités, en particulier la promotion commerciale, la vente et le marketing direct. Il ne porte pas sur les traitements organisés et mis en œuvre pour l'exécution d'un accord particulier avec un client déterminé.

2. Responsable des traitements

INFORMATION TECHNOLOGY COMMUNICATION AND ELECTRONIC SRL (ci-après « SYNSIP »), société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est établi rue du Fond Cattelain, 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert (Belgique), inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises, dans le registre des personnes morales de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon, et immatriculée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), sous le numéro d'entreprise 0859.622.116.

3. Finalités des traitements

Sans préjudice d'autres finalités strictement liées aux relations juridiques que SYNSIP entretient avec ses collaborateurs internes et/ou ses prestataires externes, SYNSIP traite les données de personnes physiques, pour les finalités bien déterminées et légitimes, qui suivent :

- Gestion de la clientèle (les clients, les prospects et leurs représentants) ;
- Lutte contre la fraude et infractions (en ce compris les systèmes et applications, internet, etc.) ;
- Gestion du contentieux (plaintes, réclamations et griefs, créances impayées, etc.) ;
- Gestion des fournisseurs (prestations de services et livraisons accessoires de biens) ;
- Relations publiques (avec les autorités publiques et d'autres organisations) ;
- Renseignements technico-commerciaux (concurrents, marchés, etc.) ;
- Enregistrement et administration des propriétaires, actionnaires, dirigeants et mandataires ;
- Sécurité (contrôle et gestion des accès, parking, surveillance caméras...) ;
- Marketing direct (messages de masse, newsletters, réseaux sociaux, etc.) ;
- Echanges d'informations commerciales et opérationnelles (partenariats).

Si SYNSIP devait avoir l'intention d'effectuer un traitement ultérieur pour une autre finalité, SYNSIP serait tenue de fournir au préalable des informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente visée par la réglementation.

Certaines données ou catégories de données ne peuvent pas être traitées, ou ne peuvent être traitées que moyennant le respect de certaines conditions, éventuellement après accord des autorités, c'est-à-dire une habilitation spécifique et/ou l'accord de l'Autorité de Protection des Données, après une analyse approfondie de l'impact que leur traitement peut engendrer pour les personnes physiques concernées.

Ce sont les données qualifiées de « données sensibles », comme le numéro d'identification national, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques et biométriques, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle. Par principe, leur traitement est interdit à SYNSIP.

D'une manière générale, tous les intervenants de SYNSIP ne peuvent traiter les données de ses clients, ses prospects et leurs représentants que pour les besoins du service dans le cadre des fonctions qu'ils exercent ou de la mission qui leur a été confiée. Ils ne peuvent pas accéder à des données, les manipuler ou les communiquer à quiconque, en interne comme à l'extérieur, si ce traitement n'est pas justifiable au regard des tâches qui s'inscrivent dans l'exercice normal de leur fonction, de leur mission ou de leur mandat.

A cet égard, les droits et obligations de chacun sont, la plupart du temps, décrites dans un contrat ou un engagement unilatéral, pouvant inclure un règlement ou des instructions à suivre dès l'instant où ils interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les activités de SYNSIP. Le non-respect de ces dispositions par l'une et/ou l'autre partie engage la responsabilité de celui qui y contrevient, pouvant inclure une rupture, sans préavis ou indemnités, et des éventuelles poursuites en justice.

Les propriétaires, les actionnaires et les administrateurs ne sont autorisés à accéder aux données détenues par SYNSIP que pour les besoins de la gestion de leur participation ou dans le cadre de l'exercice du rôle et des responsabilités de l'organe de gestion dont ils sont membres, conformément aux normes de bonne gouvernance et au respect de l'éthique professionnelle. Ils ne peuvent pas se saisir de ces données pour prendre des contacts privilégiés ou agir à titre privé, sans rapport avec leurs titres et qualités.

4. Catégories de données

Les données relatives à des personnes physiques, que SYNSIP traite dans le cadre de ses activités, sont principalement des données qui lui sont communiquées directement par la personne concernée, ou qu'elle obtient auprès de sources authentiques ou d'autres organisations, comme des données d'identification (nom, prénoms, adresse postale, numéro de ligne téléphonique fixe ou de portable, adresse courriel, etc.), le rôle et les responsabilités des personnes concernées ou les accords conclus.

Si des informations relatives à des moyens de paiement sont fournies, ces données ne sont traitées que pour obtenir le règlement des flux financiers, la tenue de la comptabilité et le respect des obligations mutuelles, le cas échéant, pour une participation à un

événement, organisé ou non par SYNSIP, et la prestation de services ou l'acquisition accessoire de biens, conformément aux Conditions générales de SYNSIP. Si des services sont prestés ou des biens acquis à distance, les détails de ces moyens de paiement bénéficient d'un soin approprié, compte tenu de la sensibilité de ces données et des risques que leur traitement pourrait comporter.

A moins que la loi et/ou une autorité compétente l'impose, des données sensibles ne sont pas traitées sans le consentement exprès, libre et éclairé, de la personne concernée. A cet égard, le traitement à des fins administratives de données subjectivement qualifiables de données sensibles n'est pas admis, à moins que la loi ou une autorité compétente l'impose à SYNSIP ou que la personne concernée le lui demande expressément, comme, par exemple, pour l'utilisation d'un logiciel destiné aux personnes malvoyantes.

Lorsque des internautes naviguent sur le site internet de SYNSIP ou sur ses pages des réseaux sociaux, il se peut que ses systèmes et applications utilisent des « cookies ». Les utilisateurs sont en général invités à marquer leur accord pour le placement de ces cookies sur leur objet connecté. C'est grâce aux cookies que les systèmes et applications de SYNSIP peuvent offrir une navigation optimale, ou se souvenir des centres d'intérêt des internautes.

En interne, un code d'accès et un mot de passe peuvent être exigés pour traiter vos données : les droits d'accès peuvent être limités (consultation, écriture, effacement, etc.).

Le cas échéant, la politique des cookies de SYNSIP apportera des informations complémentaires sur ces technologies, ainsi que sur les droits des utilisateurs de ses systèmes et applications.

5. Base juridique des traitements

Toutes les données sont traitées par SYNSIP sur la base de ses obligations légales, des contrats qu'elle a conclus, en ce compris un accord d'actionnariat, un contrat de dirigeant, un contrat de travail, un contrat de services, des conditions générales (vente et achat) ou toute autre convention particulière, le cas échéant une inscription à un événement, organisé ou non par SYNSIP, de son intérêt légitime à protéger son entreprise et ses activités, et le cas échéant, du consentement exprès, libre et éclairé, de la personne concernée pour promouvoir les services ou produits proposés, en direct et à distance.

6. Destinataires des données

Outre la personne concernée, c'est-à-dire les clients, les prospects et leurs représentants, les destinataires de ces données peuvent être, en fonction des finalités de leurs traitements, les propriétaires, les administrateurs, les dirigeants et les collaborateurs, les sous-traitants et les partenaires, établis en Belgique et/ou à l'étranger, ainsi que, le cas échéant, les autorités publiques, dans le cadre des finalités énoncées.

Pour certains traitements, il se peut que ces données soient transférées à ces fins vers des pays tiers, en dehors de l'Espace Economique

Européen et de la Suisse, avec les garanties appropriées ou adaptées, sans nécessairement qu'une décision d'adéquation ait été rendue par les autorités compétentes pour ces pays, par exemple, lorsque SYNSIP utilise un cloud pour conserver ces données, ou adhèrent à un réseau social, géré par une entreprise américaine. SYNSIP a mis en place les moyens d'obtenir une copie de ces données et peut également communiquer l'endroit où ces données ont été mises à disposition.

Dans le cadre de ses activités, SYNSIP peut être amenée à sous-traiter, en tout ou en partie, certaines données auprès de ses fournisseurs ou ses partenaires, dont elle exige qu'ils lui apportent les garanties nécessaires et avec lesquels elle est liée par contrat.

SYNSIP exige de ces sous-traitants ou partenaires qu'ils respectent la réglementation et présentent des garanties suffisantes par la mise en place de mesures organisationnelles et techniques appropriées, de manière à ce que les traitements de données auxquels ils sont associés, répondent aux exigences de la réglementation, et que l'exercice des droits des personnes concernées soit assuré.

7. Droits des personnes concernées

D'une manière générale, les personnes concernées ont le droit de :

- recevoir toutes les informations qu'elles souhaitent, accéder aux données qui les concernent,
- en obtenir la rectification ou l'effacement,
- retirer leur consentement à tout moment pour tout traitement fondé sur leur consentement antérieur,
- introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de la Protection des Données,
- savoir si l'exigence de fourniture de leurs données à un caractère réglementaire ou contractuel ou si cette fourniture conditionne la conclusion d'un contrat et les conséquences de leur non-fourniture,
- ainsi que la mesure dans laquelle une prise de décision de notre entreprise est automatisée, en ce compris un profilage, la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement.

Droit d'accès

Outre leur droit à l'information au sujet des traitements de leurs données que SYNSIP réalise, les personnes concernées ont le droit d'obtenir de SYNSIP la confirmation que des données les concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, d'accéder à ces données, ainsi qu'à d'autres informations, telles que les finalités de ces traitements, les catégories des données, les catégories de destinataires de ces données ou la durée de conservation.

Droit de rectification

En plus, les personnes concernées ont le droit d'obtenir de SYNSIP la rectification de leurs données, si elles sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, elles ont le droit d'obtenir que leurs données incomplètes

soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

Droit à l'effacement ou droit à l'oubli

Si elles ne souhaitent plus que leurs données à caractère personnel soient traitées par SYNSIP et elles se trouvent dans les conditions pour obtenir leur effacement, les personnes concernées ont également le droit d'obtenir que ces données soient effacées de leurs traitements.

Droit à la limitation du traitement

Dans certaines situations, les personnes concernées ont le droit d'obtenir de SYNSIP la limitation du traitement de leurs données, comme lorsque notamment :

- elles contestent l'exactitude de leurs données, pendant une durée permettant à SYNSIP de vérifier cette exactitude,
- le traitement par SYNSIP est prétendument illicite, elles s'opposent à leur effacement et exigent à la place la limitation de leur utilisation,
- SYNSIP n'a plus besoin de leurs données aux fins du traitement mais ces données sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- elles s'opposent au traitement par SYNSIP de leurs données, pendant la période de vérification sur le point de savoir si les motifs légitimes que nous poursuivons prévalent sur les leurs.

Droit à la portabilité

Les personnes concernées ont le droit de recevoir leurs données qu'elles avaient fournies à SYNSIP, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et le droit de transmettre ces données à un autre organisation, sans que nos entreprises y fassent obstacle.

Si elles le lui demandent, SYNSIP leur délivreront ainsi toutes leurs données à caractère personnel sur un support durable, sans restriction ni limitation.

Droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée

Lorsque leurs données à caractère personnel sont traitées par SYNSIP à des fins de prospection, les personnes concernées ont le droit de s'opposer à tout moment au traitement de leurs données à de telles fins, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

Dès l'instant où elles ne souhaitent pas recevoir de messages de masse ou de lettres d'information, SYNSIP les invite dès lors à leur signaler qu'elles s'opposent à l'utilisation de leurs données pour des finalités de promotion et marketing direct de ses produits et services.

8. Durée de conservation des données

A moins que la loi impose une durée différente, les données des personnes concernées sont conservées par SYNSIP pour une durée limitée, fixée comme la loi l'en autorise ou l'impose, selon la finalité des traitements réalisés, et n'excédant pas plus, dans le cadre de la gestion du contentieux, un délai maximal de 20 (vingt-ans) à partir de la date du fait concerné, pour des cas où la responsabilité extracontractuelle de SYNSIP pourrait être mise en cause.

9. Sécurité

SYNSIP a organisé et met en œuvre des mesures organisationnelles ou techniques, pour éviter une violation de vos données, c'est-à-dire une violation de la sécurité, entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des données qui lui ont été transmises, ont été conservées ou traitées

d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à ces données.

10. Responsabilité

La responsabilité de SYNSIP est limitée au dommage direct, à l'exclusion de tout dommage indirect, tel que la perte de données, le préjudice financier ou commercial, la perte de bénéfices, l'augmentation de frais généraux ou la perturbation de planning.

A moins que son manquement et/ou une faute intentionnelle soient établis dans son chef, SYNSIP n'est pas responsable du dommage résultant d'une manipulation illégitime de données, du fait d'un tiers, tels que le vol, la perte ou la destruction de vos données, un virus, le piratage, l'hameçonnage, ou toute autre infraction informatique.

Les sites internet et/ou les pages sur les réseaux sociaux de ses sous-traitants ou partenaires peuvent contenir des liens hypertextes et autres références vers d'autres sites que SYNSIP ne gère pas et ne contrôle pas. SYNSIP n'est pas responsable du contenu de ces médias, ni des offres, produits ou services proposés. Il est recommandé aux internautes de prendre connaissance de la politique de chacun de ces médias et, le cas échéant, de ne pas poursuivre leur navigation.

11. Non-respect des droits des personnes concernées

Toute demande relative à l'exercice par la personne concernée de ses droits, toute réclamation, toute plainte ou tout grief doit être adressé à Tjardick van der Kraan, Administrateur, par la voie d'un écrit, daté et signé, accompagné de la copie d'une preuve d'identité, afin qu'il puisse vérifier son identité.

SYNSIP déploie ses meilleurs efforts pour se conformer au mieux au cadre légal et réglementaire en vigueur. Avec la meilleure

intention du monde et en toute bonne foi, SYNSIP met tout en œuvre pour y arriver dans les plus brefs délais. C'est un processus en constante évolution.

Si la personne concernée pense que SYNSIP manque à ses obligations, qu'elle n'hésite pas à contacter Tjardick van der Kraan, Administrateur. Il répondra à ses questions et il prendra, sans plus tarder, les actions que la personne concernée l'encouragerait à mener, en fonction des risques qui pourraient être identifiés, qu'il pourra évaluer et devrait mieux maîtriser.

12. Autorité de contrôle

Au cas où la réponse de Tjardick van der Kraan ne lui donnerait pas satisfaction, la personne concernée peut en outre s'adresser à l'autorité belge compétente :

Autorité de la Protection des Données
Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles
+32 (0)2 274 48 00
+32 (0)2 274 48 35
contact@apd-gba.be

13. Mises à jour

Les dispositions de cette politique externe sont susceptibles, à tout moment, de recevoir des modifications, d'être remplacées et/ou supprimées. Si une ou plusieurs dispositions est (sont) contraire(s) à la réglementation ou si une autorité compétente la (les) déclare non valable(s), la ou les disposition(s) querellée(s) est (sont) considérée(s) comme non avenue(s) ou n'ayant pas existé.

Fait à Mont-Saint-Guibert, le 1er février 2022.

Tjardick van der Kraan
Administrateur SYNSIP